

0752544H
ACADEMIE DE PARIS
COLLEGE FRANCOIS VILLON
10 AVENUE MARC SANGNIER
75014 PARIS
Tel : 0153902500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fonds sociaux collégiens

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/01/2018

Réuni le : 13/02/2018

Sous la présidence de : Nicolas Bray

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le fonctionnement du Fond Social Collégien

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fonds social collégien - Le chef d'établissement soumet à l'approbation du conseil d'administration le fonctionnement des Fonds Sociaux Collégiens, notamment les barèmes retenus pour l'étude administrative.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0